

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2023-19 Travaux d'aménagement de voirie et d'espaces aménagés Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2023

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT et l'autorisant à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Considérant l'aide financière annuelle aux communes pouvant être attribuée par le Département de l'Hérault au titre du FAIC (Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes), Hors-Programme Patrimoine et Voirie,

Décide

Article 1

De solliciter le concours financier du Département de l'Hérault au titre du FAIC pour l'année 2023 pour un montant de 18 000 € concernant des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces aménagés.

Article 2

Dit que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 35 887 € HT.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et affichée en mairie, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le 26/06/2023

Mis en ligne sur le site internet de la Commune le 26/06/2023

Transmis au représentant de l'état le 26/06/2023

Puissalicon le 26/06/2023


Michel FARENC
Maire

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230626-DEC_2023_19-CC